

Loi. Le député UMP demande que la France reconnaisse les souffrances subies par les Français d'Algérie en 1962.

Mariani : "Le FLN coupable de crime contre l'humanité"

Cela suffit ! Il y en a assez d'entendre, de lire ou de voir des films où il est expliqué à quel point la France s'est mal conduite durant la guerre d'Algérie. Assez des attaques contre la France des officiels algériens qui se servent systématiquement de l'alibi colonisation pour justifier, depuis cinquante ans, leurs échecs. C'est le dernier coup de gueule du député UMP Thierry Mariani, ex-tête de liste UMP aux régionales en Paca, qui vient de déposer une proposition de loi.

Une petite bombe, résumée en un article de loi, très court : « La France reconnaît les souffrances subies par les citoyens français d'Algérie victimes de crimes contre l'humanité commis du 19 mars 1962 au 31 décembre 1963 du fait de leur appartenance ethnique, religieuse ou politique. » Presque une réponse à la proposition de loi déposée en février dernier par 125 députés algériens, visant à « criminaliser le colonialisme français » et proposant de créer des « tribunaux spéciaux pour juger les responsables de crimes coloniaux ».

Mariani rappelle des faits établis avec l'aide d'historiens et qui viennent en appui de sa proposition de loi : dès la fin du mois de mars 1962, les représentants de l'État français ont commencé à se retirer des villes et villages d'Algérie. Face à ce vide administratif et en l'absence de forces de l'ordre, le pouvoir fut pris par des groupes, souvent violents, se réclamant la plupart du temps du FLN.

« Les musulmans, notables, anciens combattants et en général ceux qui avaient participé d'une façon ou d'une autre à l'administration du pays furent rackettés, arrêtés, torturés, forcés de céder leurs biens, le plus souvent tués et leurs filles violées ou mariées de force », affirme-t-il. Ceux qui étaient enlevés étaient



Thierry Mariani. Il insiste sur le caractère réfléchi et prémédité de cette politique d'élimination.

souvent enfermés dans des camps tenus par des responsables du FLN, et les survivants sont peu nombreux, la plupart ayant été assassinés.

Les autorités françaises étaient au courant, elles n'ont rien fait

Ces exactions, pillages, viols, meurtres répondaient à une politique concertée, décidée au plus haut niveau de l'appareil du FLN, visant notamment à faire partir toute la population non musulmane d'Algérie. Les massacres d'Oran du 5 juillet 1962 s'inscrivent dans cette logique, ajoute encore Mariani, qui rappelle que, ce jour-là, une fois obtenue la neutralité des forces françaises, « des unités militaires du FLN se répan- dirent dans tous les quartiers d'Oran, entrant dans les lieux publics, pillant les magasins et entrepôts, forçant les portes des appartements, rassemblant les non-

musulmans, les emmenant dans des commissariats ou d'autres centres de détention, les tuèrent ou les livrèrent à la foule qui lyncha, après les avoir torturés, ceux qui lui étaient livrés ». « Policiers et soldats français observaient les tueries, qui avaient lieu parfois à quelques mètres de leur casernement, sans qu'aucun d'entre eux ne soit intervenu », souligne le parlementaire.

« Il y a eu, dans l'année suivant le cessez-le-feu, plus d'enlèvements et d'assassinats de musulmans pro-français, de juifs ou civils européens que durant toutes les années de guerre précédentes. Les spécialistes estiment à cent mille les victimes de ces massacres commis sur des populations désarmées, toutes assassinées dans des circonstances atroces », poursuit Mariani.

Il souligne « le caractère réfléchi et prémédité d'une telle politique d'élimination fondée sur des critères religieux, ethniques et politiques », orchestrée jusqu'à « la disparition complète de la population euro-

péenne, de la population juive et des populations berbères ou arabes chrétiennes ». Et rappelle qu'en quelques semaines, « ce sont plus d'un million de non-musulmans qui fuirent le pays, victimes de la stratégie d'épuration ethnique pratiquée par le FLN ».

Les autorités françaises, tant en Algérie qu'en France, tant militaires que civiles, étaient au courant de ces exactions et persécutions et « rien n'a jamais été fait pour protéger les citoyens français habitant en Algérie à l'époque. Rien n'a jamais été fait pour rétablir la loi et l'ordre. Au contraire, des ordres stricts ont été donnés aux forces de l'ordre et à l'armée française pour ne pas intervenir », accuse-t-il.

De quoi reconnaître un crime contre l'humanité, selon les critères du traité de Rome et des conventions signés sous l'égide de l'Onu depuis 1945, tous ratifiés par la France... JOSÉE PCHAT